



La campagne de bourse de lycée est ouverte pour l'année 2022- 2023

- La campagne des demandes de bourse nationale de lycée pour l'année scolaire 2022-2023 se déroulera en deux périodes :
 - Première période : **du 30 mai au 6 juillet 2022**
 - Deuxième période : **du 1er septembre au 20 octobre 2022**

La demande de bourse peut se faire durant l'une de ces deux périodes, soit en ligne (en vous connectant sur votre compte Educonnect ou France Connect) ou à l'aide du formulaire de demande de bourse nationale de lycée (à récupérer au secrétariat).

Les élèves actuellement non boursiers ont reçu un courrier les informant de la procédure (dossier papier, demande en ligne, compte educonnect..).

Les élèves actuellement boursiers verront leur bourse renouvelée automatiquement. Vous n'aurez aucune démarche à effectuer excepté si vous voulez mettre à jour votre situation familiale et/ou financière.

IMPORTANT : Les demandes de bourse ainsi que l'actualisation des données fiscales sont **conditionnées par l'obtention de l'avis d'imposition 2022 sur les revenus 2021**.

Les dossiers papiers sont à retourner soit par voie postale, soit dans la boîte aux lettres du lycée ou bien directement au Secrétariat de Direction.

LA DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS EST FIXEE AU 20 OCTOBRE 2022